

Enseignement supérieur – Études en médecine et en dentisterie

Examen d'entrée : épreuve sélective, mais transparente

Le site de Brussels Expo ouvrait ses portes ce vendredi 8 septembre 2017 dès 7h aux candidat-e-s à la première édition de l'examen d'entrée aux études en sciences médicales et en sciences dentaires en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les taux de réussite à l'épreuve, programmée entre 9h30 et 17h, seront connus dans les tout prochains jours.

Adopté par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 29 mars 2017, l'examen d'entrée aux études en sciences médicales et en sciences dentaires en Fédération Wallonie-Bruxelles succède à **plusieurs dispositifs de régulation du nombre de diplômés** en médecine et en dentisterie en Fédération Wallonie-Bruxelles qui remontent à 1996.

L'épreuve, qui s'inscrit dans un contexte de débats menés autour de la question de **l'efficacité et de la pertinence de la planification de l'offre médicale**, est organisée sous l'égide de l'ARES, qui en assure la gestion matérielle et administrative. Un **jury composé de 10 académiques** désignés par le Gouvernement et assistés d'**experts des universités** et d'**inspecteurs du secondaire** est, quant à lui, responsable des aspects académiques, dont la définition du programme détaillé de l'examen, l'élaboration des questions et la délibération.

Au lendemain de la date limite de désinscription du 5 septembre, les candidat-e-s confirmé-e-s étaient **environ 4 000**, dont un quart d'étudiant-e-s inscrit-e-s en 1^{re} bachelier en 2016-2017 et 20 % de non-résidents. Les chiffres relatifs à la participation effective seront connus en fin de journée.

Durant celle-ci, les candidat-e-s répondront à **130 questions à choix multiples**, 10 à 30 par matière, réparties équitablement entre le matin et l'après-midi.

Même si d'aucuns s'y sont essayés et si des « indicateurs » existent, **le taux de réussite est impossible à prédire**. L'examen sera délibéré par le Jury dans les 10 jours. La **délibération est anonyme** et porte sur des **résultats agrégés** analysés au crible de plusieurs **indices statistiques** avec l'objectif de détecter d'éventuelles questions problématiques dont la prise en compte desservirait les résultats des candidat-e-s.

« *L'examen d'entrée est une épreuve éliminatoire et sélective, au même titre que tout examen* », tient à rappeler Julien Nicaise, administrateur de l'ARES. Pour les résident-e-s, obtenir les moyennes requises de 8/20 par matière et de 10/20 par partie conduit de plein droit à l'obtention de l'attestation de réussite. « *Les résultats reflèteront uniquement la performance de candidats et non quelque 'consigne' chiffrée que ce soit* », confirme Julien Nicaise, qui tient à clarifier une bonne fois pour toutes : « *L'examen n'est ni une 'sélection déguisée' ni un 'concours déguisé' : c'est une épreuve certes sélective, mais tout à fait transparente. On peut être contre son principe, on peut s'inquiéter du fait qu'elle aggrave les phénomènes de pénurie, mais on ne peut pas mettre en doute le professionnalisme et l'intégrité de ceux qui l'organisent* ».

La communication des résultats interviendra dans les tout prochains jours.

CONTACT

Benjamin Stewart / ARES / T +32 2 225 45 94 / M +32 479 865 833 / benjamin.stewart@ares-ac.be

L'ACADÉMIE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (**ARES**) est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle fédère 6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale dont elle organise la concertation et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale. En tant que coupole unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale.

EN SAVOIR + : WWW.ARES-AC.BE